

Budget

Qu'est-ce que le compte administratif ?

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements (recettes et des dépenses) effectivement réalisées par la commune sur une année.

Qu'est-ce que le budget primitif ?

Le budget primitif d'une collectivité est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Budget principal

IL A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 14 MARS 2022 À L'UNANIMITÉ.

Dépenses 2021
1 890 110.56 €

Recettes 2021
2 265 494.72 €

Entretien voirie
89 791.14 €

Impôts locaux
625 790.00 €

Logement d'urgence
Travaux réalisés sur l'année 2020 et 2021
49 248.20 €



Attribution de compensation GrandAngoulême
531.273.22 €

Bâtiments communaux, réseaux et télécommunication
38 367.60 €

Vestiaire Foot
58 856.37 €

Dotations et participations de l'Etat
420 744.49 €

Budget primitif 2022 : 2 900 000.00 €

Le budget primitif a été adopté par le conseil municipal le 11 avril 2022 à l'unanimité. Avec un reste à réaliser de 90 300.00 € prévu au budget 2021 (Travaux engagés sur 2021 non payés).

Nos projets sont axés sur l'amélioration et la réfection des équipements communaux. La maîtrise budgétaire passe par une recherche active de subventions.

Les élus ont, cette année encore, souhaité conserver le taux d'imposition existant (inchangé depuis 2009).

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE : RÉCAPITULATIF SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

REELLES
774 955,40 €
Report résultat
154 744,60 €
RAR
90 300,00 €
TOTAL
1 020 000,00 €

Recettes

REELLES
381 100,00 €
Report résultat
638 900,00 €
RAR
0,00 €
TOTAL
1 020 000,00 €

